conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal CV 61 3,5L GHD

YELLOW 3,5L Seau métal

Code du produit : 00000000050794611

Identifiant Unique De Formu: 55U3-V1GF-T00A-0QNN

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit monocouche

mélange

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société:

**BASF** Coatings France SAS Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-

ry

60480 Breuil-Le-Sec

France

Téléphone: +33 3 4477-7777

adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

+49 180 2273-112

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une

poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour

l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydrocarbures, C9, aromatiques

sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# □ • BASF We create chemistry

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal

Version Date de révision: 2.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

méthacrylate de méthyle méthacrylate de 2-hydroxyéthyle sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

11

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : résine acrylique solvant organique

pigment

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydrocarbures, C9, aromatiques	128601-23-0 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respi- ratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 12,5 - < 15
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux	>= 7 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

	01-2119485493-29	central) EUH066	
COPOLYMÈR ACIDE	162627-22-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 2,5
heptan-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3 01-2119902391-49	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)  Estimation de la toxicité aiguë	>= 1 - < 2
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.600 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 16,7 mg/l	
phosphate de zinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
sébaçate de bis(1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7 255-437-1	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 0,3
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 0,2 - < 0,3
méthacrylate	29964-84-9 249-978-2 607-134-00-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 0,2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

	01-2119894925-17	(Système respiratoire) Aquatic Chronic 1; H410  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9 212-782-2 607-124-00-X 01-2119490169-29	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 0,2
sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7 280-060-4	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à

un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et

transport en position latérale stable.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en

enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Garder tranquille.

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le

centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

> taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

Risques Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

Pas d'antidote spécifique connu.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Produits de combustion dan- : Oxydes de phosphore

gereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Information supplémentaire

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Pour le personnel non urgentiste:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence:

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée

dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement pro-

céder àune aspiration sur le lieu de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipientsde stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Matériel d'emballage Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) D'autres informations sont contenues dans la Notice Tech-

nique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal

Version Date de révision: 2.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

11

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base	
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm	2019/1831/E	
	Information of		723 mg/m3	U	
	Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	50 ppm	2019/1831/E	
	Information cu	l upplémentaire: Indica	241 mg/m3	U	
	illioilliation st	FR VLE			
		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE	
			urs limites réglementaires co		
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm 475 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		VME	50 ppm 238 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Va				
	mites régleme	entaires contraignant	tes		
		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE	
	1.6		475 mg/m3	\	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU	
mountie	Information su	ı ıpplémentaire: Indica	atif		
		STEL	100 ppm	2009/161/EU	
	Information su	ipplémentaire: Indica			
		VME	50 ppm 205 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE	
	Information su	ipplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires co	ntraignantes	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

Nécéssaire en cas de risque de contact avec les yeux.

sage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme

EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de per-

méation de > 10 min d'après EN ISO 374-1): Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du

corps

Combinaison jetable résistante aux produits chimiques

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en

fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

10 / 22

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507946

Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Date de dernière parution: 01.11.2024

Mesures de protection

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'ur-

gence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les veux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur jaune

Odeur type hydrocarbure

Point/ intervalle de fusion non déterminé

Point/intervalle d'ébullition non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : > 35,0 g/m3 / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Point d'éclair 30 °C

Méthode: ISO 3679

Température d'auto-

inflammation

: > 200 °C

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

рΗ substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Viscosité

Viscosité, cinématique : 300,0 mm2/s (23 °C)

177,000 mm2/s (40 °C)

Temps d'écoulement : 46 s

Section transversale: 6 mm

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : non déterminé (20 °C)

non déterminé (50 °C)

Densité : 1,381 g/cm3 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)

sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-

échauffantes

La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : non déterminé

Miscibilité avec l'eau : non miscible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité** 

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

: Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec

l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Eviter l'éclairage naturel direct.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement

alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 000000000507946 Date de la première version publiée:

07.06.2025

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

**Evaluation** : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

tées.

Emballages contaminés Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent

être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Code des déchets 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des sol-

vants organiques ou d'autres substances dangereuses

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 1263 **ADR** UN 1263 RID UN 1263 **IMDG** UN 1263 **IATA** UN 1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN **PEINTURES ADR PEINTURES** RID **PEINTURES IMDG PEINTURES** 

(PHOSPHATE DE ZINC , SOLVANT NAPHTA

**PEINTURES** IATA

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires ADN 3 **ADR** 3 **RID** 3

**IMDG** 3 **IATA** 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes

3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal

Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Code de restriction en tun-

nels

(D/E)

**RID** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3 **EmS Code** F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-366

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-355

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage

Étiquettes Flammable liquid

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environneoui

ment

Dangereux pour l'environneoui

ment

RID

Dangereux pour l'environneoui

ment **IMDG** 

Polluant marin oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3.5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

11

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 72, 3

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 72, 5, 29, 28

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

P<sub>5</sub>c LIQUIDES INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes: b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 4 bis, 82, 4, 66

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4511, 4331, 4734, 4331

Composés organiques vola-

tils

Contenu en composés organiques volatils (COV): 381 g/l

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 24,27 %

#### **Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

420 g/l
Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

407 g/l

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# We create chemistry

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.11.2024 07.06.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive

position professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive

2000/39/CE de la Commission

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL Limite d'exposition à court terme 2009/161/EU / TWA Valeurs limites - huit heures Limite d'exposition à court terme 2009/161/EU / STEL Valeurs limites - huit heures 2019/1831/EU / TWA Limite d'exposition à court terme 2019/1831/EU / STEL Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VME FR VLE / VLCT (VLE) Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de don-

nées de sécurité de chacun des composants

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul STOT SE 3 H336 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## CV 61 3,5L GHD YELLOW 3,5L Seau métal



Version 2.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507946

11

Date de dernière parution: 01.11.2024 Date de la première version publiée:

07.06.2025

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR